

**COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 26 février 2021**

Les délibérations sont consultables en Mairie

L'an deux mille vingt et un et le vingt-six février à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Pressoir de Joug Dieu compte tenu des mesures sanitaires, sous la présidence de Monsieur Roger THEVENOT.

Présents : Roger THEVENOT, Michel BERTHET, Valérie BOUILLOUX, Jean-Luc PAQUELIER, Crystelle CHANAUD, Dominique RABILLOUD, Catherine PATUEL, Guy LONGEPIERRE (Arrivé pour les Divers), Patrice DUPONT, Christian JOLIVET (Arrivé pour les Divers), Françoise CURAILLAT, Cyrille BOUCHY, Fabienne FARGEOT MENEZES, Florie JAILLET, Céline CARREIRO, Alain HOUDINET, Annick GUYON, Rémi BESSON.

Absents Excusés : Guy LONGEPIERRE, Christian JOLIVET (Pouvoir à Michel BERTHET), Robert GUILLARD (Pouvoir à Patrice DUPONT), Claire DE CROMBRUGGHE (Pouvoir à Dominique RABILLOUD), Anthony MARASCO (Pouvoir à Françoise CURAILLAT), Coralie LUTAUD (Pouvoir à Roger THEVENOT), Marie-Bénédicte LEBEGUE (Pouvoir à Alain HOUDINET).

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
 - Règlement intérieur du conseil municipal,
 - Commission Associations,
 - Travaux de voirie,
 - Révision des tarifs du cimetière,
 - Convention cadre avec le Centre de Gestion,
 - Installation d'une borne de recharge électrique,
 - SEMCODA : Rapport de gestion 2019,
 - Divers
-

Le procès-verbal de la réunion du 29 janvier 2021 est lu. Avec 3 CONTRE (Alain HOUDINET, Rémi BESSON, Marie-Bénédicte LEBEGUE), le procès-verbal est adopté.

Madame Fabienne FARGEOT MENEZES et Monsieur Alain HOUDINET se proposent pour être secrétaire de séance. Il est procédé au vote, le conseil a choisi pour secrétaire de séance Madame Fabienne FARGEOT MENEZES.

Le Maire indique qu'il retire de l'ordre du jour le point concernant les travaux de voirie.

Il a reçu de la part de Monsieur Alain HOUDINET deux questions qui seront évoquées en questions diverses.

Délibérations :

Modification du règlement intérieur du conseil municipal

Après lecture de l'article ajouté concernant l'expression de la minorité dans le bulletin d'information municipal, il est décidé de reporter la prise de décision à un prochain conseil municipal, afin de laisser aux conseillers municipaux le temps d'étudier la proposition.

Révision des tarifs du cimetière

Le conseil municipal, après en avoir débattu, décide à l'unanimité de fixer les tarifs du cimetière suivants, à compter du 1^{er} avril 2021 :

<u>Cimetière</u>	
Concession double (achat 30 ans)	600,00 € (200,00 € CCAS)
Concession simple (achat 30 ans)	250,00 € (84,00 € CCAS)
Renouvellement de concession (15 ans)	150,00 € (50,00 € CCAS)
Renouvellement de concession (30 ans)	250,00 € (84,00 € CCAS)
Exhumation	200,00 €
<u>Columbarium</u>	
Concession 10 ans 1 case de 2 urnes	450,00 € (150,00 € CCAS)
15 ans 1 case de 2 urnes	650,00 € (218,00 € CCAS)
30 ans 1 case de 2 urnes	850,00 € (285,00 € CCAS)
Cavurne 10 ans	550,00 € (184,00 € CCAS)
15 ans	600,00 € (200,00 € CCAS)
30 ans	800,00 € (267,00 € CCAS)

Adhésion aux missions optionnelles du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Saône-et-Loire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de Saône-et-Loire, avec effet à la date du 1^{er} mars 2021,
- D'autoriser le Maire à signer la convention-cadre et les actes subséquents (convention d'adhésion à la médecine préventive, formulaires de demande de mission, devis, etc.)

SYDESL - Demande d'installation d'une borne de recharge électrique

Le conseil municipal, après avoir débattu, décide à l'unanimité :

- De demander officiellement au SYDESL l'installation d'une borne IRVE sur la Place de la Mairie,
- Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à cette prise de décision.

SEMCODA - Rapport de gestion 2019

Le Conseil Municipal, avec 1 ABSTENTION (Annick GUYON) approuve le rapport et donne quitus au mandataire pour la période expirée.

Commission « Relations avec les Associations »

Le conseil municipal nomme Claire DE CROMBRUGGHE vice-président de la commission « Relations avec les associations ».

DIVERS :

- Monsieur le Maire donne la parole à Valérie BOUILLOUX pour la présentation du débat d'orientations budgétaires (DOB).

- Monsieur le Maire donne la parole à Alain HOUDINET :
 - Il souhaite savoir s'il est envisageable de faire les réunions du conseil municipal et des commissions en visioconférence si la situation sanitaire se dégrade.

Monsieur le Maire répond qu'il est tout à fait possible de faire des réunions en visioconférence, à la condition de diffuser en direct la vidéo et l'audio puisque l'audience du conseil municipal est publique. Il est toujours possible de définir le huis clos pour la réunion si un problème technique intervenait. Dans ce cas-là, aucun journaliste ne pourra assister au conseil municipal. Bien entendu, en cas de dégradation des conditions sanitaires, nous mettrons en place ce type de réunion.

- Monsieur HOUDINET souhaite savoir ou en est le développement de la fibre sur la commune.

Monsieur Michel BERTHET indique qu'à fin janvier 1 150 points de livraison étaient prêts pour un raccordement, l'objectif étant de 1 700. La commercialisation de la fibre doit dans un premier temps être validée par contrat entre COVAGE et un opérateur, puis suite à la signature, l'opérateur n'a pas le droit de vendre des abonnements avant 3 mois. Aucune signature n'étant faite à ce jour, les usagers ne pourront pas avoir accès à la fibre avant septembre 2021.

La séance est levée à 20h05.